



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°40

CIRCULAIRE VERRE À LA MAIN Le 12 Septembre 2012

Se serrer la ceinture est toujours autant d'actualité dans le Verre à la Main !!!

Ce 05 septembre 2012 avait lieu une réunion paritaire Salaires suite à la réévaluation du SMIC de Juillet.

Si la délégation **FORCE OUVRIÈRE** voulait avancer et remettre les salaires conventionnels sur de bons rails, la Chambre Patronale n'avait certainement pas la même ambition. La première proposition patronale est très loin de nos revendications, quand la valeur au coefficient 115 (1419,25€) se retrouve inférieure à la valeur du SMIC au 01^{er} Juillet 2012 soit 1425,67€.

De rappeler à cette Chambre Patronale que 3 coefficients (115/125/135) sont inférieurs au montant du SMIC de Juillet 2012.

Inadmissible pour la délégation FORCE OUVRIÈRE.

Que le premier coefficient de la grille soit rattrapé par le SMIC, c'est compréhensible, mais que deux, trois voire plus, soient dépassés par le SMIC, c'est tout simplement inadmissible et il est grand temps de revoir une formule de calcul cohérente n'intégrant plus les primes et avec des écarts en valeurs conséquents, pour qu'à chaque augmentation du SMIC ou de l'inflation, les premiers coefficients restent au dessus cette valeur minimale.

Le montant du SMP doit aussi évoluer ; il est figé depuis 2011 à 3,92€ au coefficient 115, alors qu'il devrait être a minima à 4,70€.

Après une suspension de séance, la nouvelle proposition patronale était au coefficient 115 la valeur du montant du SMIC de Juillet 2012 et une dégressivité jusqu'au coefficient 230. (Voir grille patronale en annexe)

Inconcevable pour **FORCE OUVRIÈRE**, car même l'augmentation du SMIC n'est pas répercuté sur l'ensemble de la grille.

Pour Force Ouvrière, il est temps que la Chambre Patronale se réveille car dès Janvier 2013, avec l'augmentation du SMIC et l'inflation prévisible de l'année, on se retrouvera devant un mur et plus dure sera la solution pour s'en sortir. C'est dès maintenant qu'il faut agir.

Afin de regarder et de faire évoluer les choses dans le bon sens, la Chambre Patronale, sur l'insistance des Organisations Syndicales, a souhaité revoir la question des Salaires avec les Organisations Syndicales le Lundi 12 Novembre 2012.

Gageons que ces 2 mois porteront leurs fruits sur la réflexion des mandants de cette Chambre Patronale ?

La deuxième partie de la réunion portait sur la Prévoyance.

La Chambre Patronale nous a remis le même projet qu'au mois de Mars, sans modifications d'aucune sorte.

Plus grave encore les mandants de cette Chambre Patronale ne voient pas l'utilité d'un actuaire pour expliciter la prévoyance.

Étonnant aussi, dixit le Président de cette Chambre Patronale, certains salariés ne voudraient pas souscrire à la prévoyance, ne reconnaissant pas son utilité. Autant dire que plus d'informations sur la prévoyance leur serait nécessaire.

Si pour les cadres la prévoyance est obligatoire, pour les non-cadres elle devrait devenir obligatoire, et ce quel que soit le nombre de salariés dans l'entreprise.

Coefficients	Recommandation Patronale Mars 2012 en €	Proposition Patronale Juillet 2012 en €	Hausse par rapport à la recommandation en %	Écart <i>en €</i>
100				
115	1 399,43	1 425,67	1,88	6,09
125	1 405,55	1 431,76	1,86	5,42
135	1 422,95	1 437,18	1,00	17,59
145	1 440,36	1 454,77	1,00	19,05
160	1 466,48	1 473,81	0,50	26,25
175	1 492,60	1 500,06	0,50	26,24
190	1 518,71	1 526,30	0,50	26,25
205	1 544,82	1 552,55	0,50	26,25
220	1 570,94	1 578,80	0,50	26,25
230	1 588,34	1 596,29	0,50	17,49
245	1 707,74	1 707,74		\
260	1 833,32	1 833,32		
275	1 958,92	1 958,92		
290	2 084,50	2 084,50		
315	2 293,82	2 293,82		
330	2 535,60	2 535,60		
345	2 946,10	2 946,10		
385	3 007,87	3 007,87		
440	3 209,55	3 209,55		
490	3 575,55	3 575,55		
550	3 982,43	3 982,43		
660	4 653,83	4 653,83		
770	5 325,15	5 325,15		
880	5 996,53	5 996,53		